

Rome Antique



14 - 17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie

MATÉRIEL A PREVOIR :

- Chaussures adaptées

Rome

REF : 074 086 001

Viens déambuler dans l'une des plus belles villes d'Europe, où chaque rue cache un trésor d'architecture !

Rome regorge de temples et d'amphithéâtres romains, de places baroques, de fontaines traditionnelles, ou encore de ruelles médiévales... Notre périple sera construit ensemble en fonction des envies de découverte de chacun, parmi le vaste choix qu'offre la capitale italienne :

- Monuments : Chapelle Sixtine, Basilique St-Pierre, Capitole, Forum, Palatin, Colisée, Panthéon
- Quartiers : Trastevere, Farnesina
- Places et fontaines : Piazza del popolo, Piazza di Spagna, Fontana di Trevi, parc de la Villa Borghèse

Ce séjour, c'est aussi un moment de vie, d'échange et de partage entre jeunes, de rires, sans oublier les spécialités culinaires qui nous attendent : pizzas, pâtes, glaces... la dolce vita !



Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

LE SITE



Capitale de l'Italie, Rome est une grande ville cosmopolite dont l'art, l'architecture et la culture de presque 3 000 ans rayonnent dans le monde entier. Ses ruines telles que celles du Forum Romain et du Colisée évoquent la puissance de l'ancien Empire romain.

Hébergement :

Les hébergements se feront en auberges de jeunesse.

LES ACTIVITÉS

• L'architecture, l'art

La capitale italienne regorge de richesses d'architecture et d'histoire mais aussi de célèbres légendes! Que serait Rome sans son mythique Colisée? Le temps d'une visite, c'est en gladiateur des temps modernes que l'on découvre cet immense amphithéâtre (le plus grand jamais construit dans l'empire romain) situé en plein coeur de la ville. Et pourquoi pas un arrêt à la Fontaine de Trévi pour une pause « dolce vita »? L'occasion de jeter un œil à cette célèbre et magnifique fontaine et d'y jeter sa petite pièce par-dessus l'épaule pour y faire son vœu! Un petit passage par le Panthéon qui abrite une immense et majestueuse coupole semble être une étape incontournable également! Non loin, à l'église Santa Maria in Cosmedin se trouve la bocca della verita, un visage masculin et barbu à la bouche creuse. On dit que celui qui introduit sa main et qui aurait déjà menti se fait avaler. Prêts à tenter l'expérience? Et non loin de Rome, le plus petit Etat d'Europe le Vatican mérite aussi un petit passage avec sa célèbre Basilique St Pierre, son obélisque et sa grande place, et bien entendu la célèbre Chapelle Sixtine. Vous l'avez bien compris, Rome ne s'est pas construite en un jour !!! Tout énumérer serait impossible! Ceci n'est qu'un tout petit aperçu de ce qu'il est possible de faire! Rome est une ville très prisée des touristes. L'affluence notamment en période de vacances scolaires rend parfois difficile l'accès à certains édifices.



• Le Colisée



Le Colisée est un monument incontournable pour tous les visiteurs de la Rome antique. Le monument, théâtre durant des siècles de spectacles grandioses et souvent sanglants, est devenu l'un des emblèmes de la ville éternelle.

Utilisé jusqu'au VI^e siècle, le Colisée a été victime du poids des années et est aujourd'hui partiellement en ruine. Il reste néanmoins le meilleur témoin de la puissance de la Rome antique, ainsi qu'un site touristique ultra populaire. Le monument est également un lieu de grande importance pour l'Eglise catholique, qui y organise encore des processions.

Depuis le 7 juillet 2007, le Colisée fait partie des sept nouvelles merveilles du monde.

- **La gastronomie**

Ah l'Italie....! Les amateurs de pizza et de pasta vont se régaler! Il est bien évident que nous ferons honneur à ces spécialités. Et pour les plus aventuriers, une autre des spécialités de Rome est la « tripa alla Romana ». Au printemps commencent les beaux jours, ce sera l'occasion de déguster une bonne « gelato » !

- **Balades**

Au cours de nos nombreuses découvertes, nous traverserons de célèbres places comme la piazza Navona, la piazza di Venezia ou encore la piazza di Spagna. Toutes arborent de magnifiques monuments qui valent le coup qu'on s'y attarde un peu.

Rome c'est aussi de jolis quartiers différents les uns des autres comme le quartier Garbatella ou celui du Trastevere, quartier très apprécié des locaux.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...)

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ jusqu'à Paris.

Le voyage jusqu'à Rome se fait en avion depuis Paris.

SANTÉ

Veuillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météo diverses...



ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge avant de débiter nos journées. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Les dîners sont pris à l'extérieur. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des pique-niques, vaisselle...). La vie collective lors d'un séjour à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

La douche est effectuée chaque jour avant le dîner. Les animateurs encadrent ce temps et conseillent les plus jeunes. L'assistante sanitaire veille sur l'hygiène des enfants en assistant régulièrement au temps des douches, en vérifiant les petits bobos, les ongles, les cheveux... Le linge ne sera pas lavé pendant le séjour, sauf exception.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

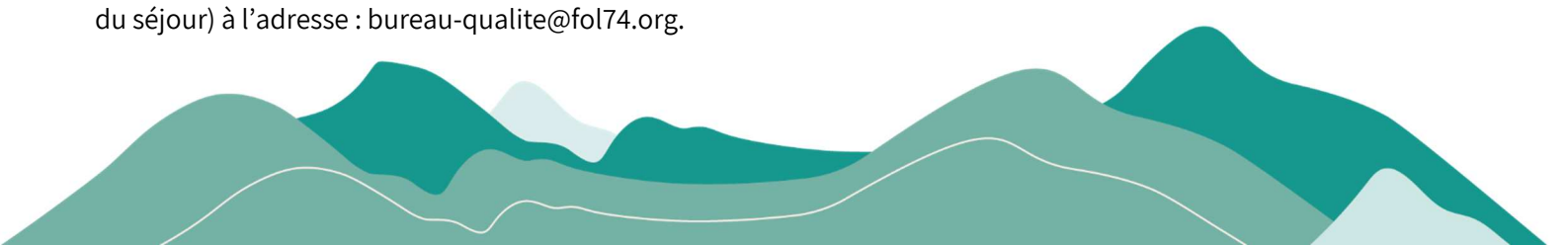
TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur/la directrice.

BUREAU QUALITÉ

Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.



AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la “lettre aux jeunes”, ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Tous les enfants participant à nos séjours sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols, les bijoux, les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de votre mutuelle, sur présentation des bordereaux de remboursement accompagnés de la référence du sinistre qui vous sera communiquée par nos services.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/09/2025 :

- Copie de la pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)

Impérativement le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire (AST) CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)



TROUSSEAU

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ	DANS LA VALISE	SUR L'ENFANT	A L'ARRIVÉE	AU DÉPART
POUR LA TOILETTE					
Peigne et/ou brosse	1				
Brosse à dents et dentifrice	1				
Gel douche	1				
Shampoing	1				
Crème solaire	1				
Serviette de toilette	1				
POUR TOUS LES JOURS					
Hauts manches courtes	7				
Slips / Culottes	7				
Paires de chaussettes	7				
Hauts manches longues	2				
Pantalons	2				
Shorts	2				
Jogging	1				
Pulls / sweats	2				
Pyjama	1				
Veste / blouson	1				
POUR LES ACTIVITÉS					
Casquette	1				
Nu-pieds	1				
Lunettes de soleil	1				
Petit sac à dos	1				
Gourde	1				
LES PETITS +					
Paquets de mouchoirs	2				
Serviette de table	1				
Nécessaire de courrier (enveloppes, timbres)	1				
Sac à linge sale	1				
AUTRES					

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [][][][][][] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [][][][][][][][][]

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »